## NOTE D'INFORMATION

**Obligataire Plus** 

Nature juridique **FCP** 

Société de gestion
ATLAS CAPITAL MANAGEMENT

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Ikhlas METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP20172 en date du 25/11/2020.

A E

NL

#### ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion ATLAS CAPITAL MANAGEMENT sise à 88, Rue El Marrakchi – Quartier Hippodrome 20100 représentée par Madame Nezha Alaoui en sa qualité de Directeur Général, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

MANAGEMENT

88, Rue El Marraychi Q. Hippodrome
20100 Casablanca

Tél 05 22 23 78 C2-Fa c 5 22 94 03 1

**AVERTISSEMENT** 

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

#### 1-**CARACTERISTIQUES GENERALES**

Dénomination sociale

: Obligataire Plus

Nature juridique

: FCP

Code Maroclear

: MA0000038713

Date et référence de l'agrément

: 23/07/2020, GP20088

Date de création

: 10/07/2008

Siège social

: 88, Rue El Marrakchi – Quartier Hippodrome 20100

Durée de vie

: 99 ans

Exercice social

: 01er janvier au 31 décembre

Apport initial

: 1,000,000 de Dirhams

Valeur liquidative d'origine

: 1,000 Dirhams

Etablissement de gestion

: ATLAS CAPITAL MANAGEMENT sise à 88, Rue El Marrakchi - Quartier Hippodrome 20100 représentée par Madame Nezha Alaoui en sa

qualité de Directeur Général.

Etablissement dépositaire

: Bank of Africa sis à 140 Avenue Hassan II-

Casablanca représenté par Mme Badia Belalia en sa qualité de Directeur général de BMCE CAPITAL SOLUTIONS et par M. Ali Fassi Fihri en sa qualité de Directeur en charge de BMCE

Capital Titres.

Commercialisateur

| Etablissements commercialisateurs | Responsable à contacter         | Téléphone     |
|-----------------------------------|---------------------------------|---------------|
| ATLAS CAPITAL MANAGEMENT          | Nezha ALAOUI                    | 0522 23 76 02 |
| ATLAS CAPITAL BOURSE              | Amine EL JIRARI                 | 0522 23 76 02 |
| ATLAS PORTFOLIO MANAGEMENT        | Mohammed Hicham CHEBIHI HASSANI | 0522 23 76 02 |

Commissaire aux comptes SAAIDI.

: A.SAAIDI & ASSOCIES représentée par Bahaa



# II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

Classification

: Obligations MLT

Sensibilité min

: 1.1 (exclu)

- Sensibilité max

: 5.1 (inclus)

Indice de référence

: Moroccan Bonds Index (MBI) tel que publié par BMCE CAPITAL.

Objectifs de gestion : Le FCP vise à maximiser la rentabilité à moyen terme des placements de ses porteurs de parts avec une perspective de rentabilité en ligne avec celle de son indice de référence, via un investissement en titres de créances rémunérateurs sur la période. Pour se faire, les supports d'investissements utilisés seront aussi bien les titres de créances négociables que les obligations et ce afin de maximiser sa performance.

Stratégie d'investissement :

Le FCP est en permanence investi à hauteur de 90% au moins de ses actifs, hors titres d'« OPCVM Obligations Moyen et Long Terme », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances.

Le FCP peut consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

Le FCP peut investir, dans la limite de 10% de son actif net en actions, OPCVM actions, OPCVM Diversifié, certificat d'investissement et droit de souscription.

## Le FCP est exclusivement investi en :

- Obligations;
- Titres de créances émis par l'Etat ou jouissant de la garantie de l'Etat;
- Titres de créances négociables ;
- Titres d'Organismes de Placement Collectif en Capital (OPCC) et de Fonds de Placement Collectif en Titrisation (FPCT) ;
- Titres d'OPCVM « monétaire », « OCT » et « OMLT » ;
- Opérations de pension ;
- Dépôt à terme ;
- Prêts et emprunts de titres selon la réglementation en vigueur.
- Durée de placement recommandée : 3 à 5 ans.
- Souscripteurs concernés : **Grand public : Personnes physiques et morales, résidentes et non résidentes.**



# III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM: 31/07/2008
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Hebdomadaire. La valeur liquidative est calculée chaque vendredi ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré qui suit.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : Affichage hebdomadaire dans les locaux des membres du réseau de commercialisation et publication hebdomadaire dans un journal d'Annonces légales.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat :
  - Date et lieu de réception des souscriptions :

Les demandes de souscription sont reçues auprès des membres du réseau de commercialisation, du lundi au vendredi avant 11 h 30 mn, pour être exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative. Passé ce délai, elles sont traitées sur la base de la valeur liquidative suivante.

Méthode de calcul du prix de souscription :

Prochaine Valeur Liquidative (obtenue en divisant l'actif net par le nombre de parts en circulation), majorée de la commission de souscription.

Date et lieu de réception des rachats :

Les demandes de rachat sont reçues auprès des membres du réseau de commercialisation, du lundi au vendredi avant 11 h 30 mn, pour être exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative. Passé ce délai, elles sont traitées sur la base de la valeur liquidative suivante.

• Méthode de calcul du prix de rachat :

Prochaine Valeur Liquidative (obtenue en divisant l'actif net par le nombre de parts en circulation), minorée de la commission de rachat.

Affectation des résultats : Capitalisation intégrale des résultats.

Les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite des « coupons courus ».

Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.



#### IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
  - Commission de souscription maximale :
    - O Les commissions de souscription s'élèvent à 3% HT maximum des montants souscrits.
  - Commission de rachat maximale :
    - Les commissions de rachat s'élèvent à 1,5% HT maximum des montants rachetés.
  - Cas d'exonération :
    - O Pour les souscriptions effectuées par un porteur de parts qui a présenté simultanément une demande de rachat portant sur la même quantité et enregistrée sur la même valeur liquidative, le prix de souscription est égal à la valeur liquidative.
    - O Pour les rachats effectués par un porteur de parts qui a présenté simultanément une demande de souscription portant sur la même quantité et enregistrée sur la même valeur liquidative, le prix de rachat est égal à la valeur liquidative.
    - Les autres cas d'exonération restent à la discrétion du membre du réseau de commercialisation.

#### Frais de gestion :

O 2% HT maximum l'an. Les frais de gestion devant être encourus par l'OPCVM sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de la valeur liquidative, déduction faite des parts et actions d'OPCVM gérés par Atlas Capital Management et détenus en portefeuille. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du FCP, provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et payés une fois par mois.

| Libellés Frais de gestion  | Taux Frais de gestion                     |  |
|--|---|--|
| (1) Frais de publication   | 10 000 DH                                 |  |
| (2) Frais du commissaire aux comptes                               | 20 000 DH HT                              |  |
| (3) Commission de l'AMMC   | 0,02500% HT                               |  |
| (4) Commission du dépositaire                                      | 0,05000% HT                               |  |
| (5) Maroclear : Commission de gestion du compte émission (Mensuel) | 300 DH HT                                 |  |
| (6) Maroclear : Droit d'admission (Trimestriel)                    | Selon les conditions en vigueur           |  |
| (7) Prestation d'Atlas Capital Management                          | Frais de gestion-(1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6). |  |

